LIGUE GRAND EST TAEKWONDO

CAHIER DES CHARGES CANDIDATURE OPEN STRASBOURG TAEKWONDO

EDITION 2027



CONTEXTE

La Ligue Grand Est de Taekwondo organise depuis plusieurs années avec le concours de ses partenaires au Gymnase de la Rotonde à Strasbourg, « **L'OPEN INTERNATIONAL DE STRASBOURG** ».

Cette manifestation phare du Taekwondo dans le Grand Est connaît un rayonnement important en France et également à l'Etrangers. Il permet de mettre en lumière le Taekwondo et offre aux strasbourgeois l'opportunité d'accueillir à domicile une compétition de grande envergure.
Les prescriptions qui suivent ont pour objet de servir de guide dans la mise en place de l'évènement et ont pour but le respect de la législation, la sécurité et la qualité de l'accueil des combattants, accompagnants, officiels et spectateurs, le tout, dans le respect des règles fédérales.
Le déroulement de la compétition se fait sous la responsabilité du Président de la Ligue.
La préparation de l'évènement se fera en collaboration étroite avec le club local d'accueil. La Ligue reste l'organisateur de la manifestation. Le club d'accueil, pour sa part, est chargé d'assurer la partie logistique de l'évènement. Enfin, l'accueil d'une compétition nécessite le respect des obligations fédérales.

OPEN INTERNATIONAL DE STRASBOURG TAEKWONDO
Collaboration Club – Ligue

APPEL A CANDIDATURE CLUB POUR L'OPEN DE STRASBOURG

A travers ce document, la Ligue Grand Est de Taekwondo liste les attentes souhaitées à travers la collaboration mise en place entre elle et le Club de Taekwondo qui porte sa candidature afin d'être le Club support de cette manifestation.

CANDIDATURE
EDITION 2027

NOM DU CLUB :	
N° D'AFFILIATION DU CLUB :	
SIEGE SOCIAL DU CLUB :	
PRESIDENT DU CLUB :	
Mail :	**Téléphone :**

ENGAGEMENTS DU CLUB	
Une demande de la salle sera faite au nom du club auprès des collectivités	
Des demandes de subventions seront réalisées au nom du club auprès des collectivités : Eurométropole + Ville de Strasbourg + Collectivité Européenne d'Alsace (CEA). **L**e club **à reverser l'intégralité** des sommes perçues à la Ligue pour le paiement des dépenses liées à l'organisation de la manifestation	
Le club **met** en place une buvette et s'engage à tenir cette buvette pendant toute la durée de l'événement et de façon suffisante. Le club engage les fonds pour cette buvette et conservera l'intégralité de la recette de cette buvette.	
Le club fournira des bénévoles **en nombre suffisant** pour l'installation de la salle le vendredi	
Le club fournira des bénévoles pour le nettoyage des gradins le samedi soir et dimanche soir	
Le club fournira des bénévoles pour le rangement de la salle le dimanche soir	
Le club organisera une animation de promotion de son activité Taekwondo **sur le lieu de la compétition** en direction des écoles et collèges le Vendredi **après-midi.**	
Le club devra préparer, approvisionner, nettoyer, ranger le coin détentes des arbitres (café, eau, boisson, fruits, gâteaux …)	
La Ligue devra avoir un libre accès au Gymnase et aux locaux et disposer d'un jeu des clés des salles.	
Le Club ou son représentant s'engage à être présent lors de la réunion technique ainsi que pour la restitution du gymnase.	

(*) le club coche les tâches à tenir lors de la manifestation et s'engage à s'y tenir !

Subvention :
Des subventions publiques ou privés devront être sollicitées au nom du Club ou du Comité d'organisation en accord avec la Ligue Grand Est
Ces subventions attribuées dans le cadre de la manifestation, par les collectivités locales, territoriales ou par les partenaires privés seront affectées **aux charges budgétaires liées à l'organisation.**
Dans le cas où les subventions seraient versées au Club ou au comité d'organisation **après** le déroulement de la manifestation, la Ligue garantira l'engagement des dépenses. Le Club ou le comité d'organisation rétrocédera à la Ligue, les subventions perçues, à réception d'une facture rédigée par la Ligue. Dans ce cas, le Club ou le comité d'organisation devront faire parvenir à la Ligue les arrêtés, courriers ou conventions d'attribution.

Budget :
Le budget de la manifestation sera élaboré par la Ligue, qui assurera également le suivi et l'ordonnancement des dépenses. La Ligue reste le garant de l'équilibre du budget de la manifestation.
Aucun devis concernant la compétition, ne pourra être entériné sans l'aval de la Ligue. La Ligue, règlera l'ensemble des factures inhérentes à la manifestation.

Assurance :
La FFTDA, souscrit un contrat d'assurance garantissant les dommages en RC aux locaux mis temporairement à disposition dans le cadre de la manifestation.

Signature du représentant club postulant :
Date :